Image not found or type unknown

# Travaux imposés sur modifications effectué par ancien propriétair

Par **BriceM**, le **27/05/2016** à **20:01**

Bonjour

Je viens d'acquérir un bien en copropriété il y a 2 mois, le président de la copro vient de me faire savoir qu'il veut faire voter la réfection de la peinture de ma cheminée car elle a été rehaussée par le précédent propriétaire sans accord de la copro et qu'elle n'est pas peinte. Les travaux doivent au moins dater de plus d'un an. Ai je des recours ? la copro peut elle me l'imposer alors qu'elle n'a pas réagit avec les anciens propriétaires ? puis je me retourner contre eux ?

cordialement

Brice M

Par **janus2fr**, le **28/05/2016** à **10:44**

[citation]le président de la copro[/citation]
Bonjour,
Le président de la copropriété est un titre qui n'existe pas !

Par **BriceM**, le **28/05/2016** à **10:51**

Désolé je ne suis pas encore familier des termes, représentant ? ou juste propriétaire je ne sais pas trop je ne connais pas encore les intervenant n'ayant pas encore participé à la réunion de copro, mais ma question reste entière

cordialement

Par **springfield**, le **28/05/2016** à **12:23**

Je pense que BriceM parle du président du conseil syndical :)

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés